

---

# SOCIETE NOUVELLE

---

## LE PROGRAMME GLOBAL DU FUTUR PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

*Le programme global du Président de la République du futur ...*

*Un futur qui peut démarrer maintenant!*



Philippe SAGUEY

---

2018

<b>PREFACE</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>LES NOUVELLES BASES</b> .....	<b>8</b>
Une société basée sur l'épanouissement individuel .....	8
Une société basée sur le respect de l'environnement, de la nature et de l'animal.....	8
Un nouvel indice prioritaire: l'indice de bonheur de la population .....	9
De nouvelles règles du jeu simples, compréhensibles et justes.....	9
Une démocratie plus directe.....	9
<b>LES GRANDES MESURES IMMEDIATES</b> .....	<b>10</b>
Un revenu individuel universel égal au SMIC pour tous dès 18 ans .....	10
Création d'une monnaie nationale, le Franc, parallèlement à l'euro .....	10
Gel immédiat du remboursement de la dette nationale .....	11
Abaissement du temps de travail hebdomadaire à 28h .....	11
<b>LES GRANDES REFORMES</b> .....	<b>12</b>
<i>REDEFINITION DES MISSIONS DE L'ETAT</i> .....	<i>12</i>
Un service public renouvelé.....	12
Le secteur privé .....	12
<i>LES REFORMES POLITIQUES</i> .....	<i>12</i>
Uniformisation des scrutins locaux, régionaux et nationaux: Instauration de la proportionnelle à 1 tour .....	12
1/3 de chaque assemblée représentative réservé aux citoyens tirés au sort.....	12
Suppression du Sénat.....	13
Diminution de la rémunération et des avantages des parlementaires .....	13
Referendum révocatoire .....	13
Pas de limitation au nombre de mandats électoraux.....	13
Interdiction des sondages avant la date des élections .....	13
<i>LES REFORMES SOCIALES</i> .....	<i>13</i>
Suppression de l'allocation chômage.....	13
Suppression de la CAF et de toutes les allocations .....	14
Des cotisations retraites optionnelles.....	14
Statu quo sur le secteur de la santé .....	14
Instauration d'un véritable service civique obligatoire.....	14

<b><i>LES REFORMES SOCIETALES</i></b> .....	<b>15</b>
Maîtriser l'accès aux jeux vidéo violents chez nos enfants.....	15
Maitriser l'accès internet chez nos enfants.....	15
Maitriser l'accès aux programmes télévisuels débilatants chez nos enfants.....	15
Maîtriser l'usage des portables chez nos enfants .....	15
Décréter, promouvoir et appliquer de nouveaux fondements .....	15
<b><i>LES REFORMES ECONOMIQUES</i></b> .....	<b>15</b>
Rapatriement de la production en France.....	16
Assouplissement drastique des conditions de licenciement.....	16
Refonte complète du mouvement syndical .....	16
Limitation du salaire des patrons à 50 fois le plus petit salaire de l'entreprise .....	17
Equilibrage des bénéfices distribués entre salariés et actionnaires: 50/50 .....	17
Pourquoi les salariés ne sont-ils pas davantage associés aux prises de décision de la direction de leur entreprise? .....	17
Réserver les marchés publics aux sociétés françaises .....	17
<b><i>LES REFORMES FISCALES</i></b> .....	<b>18</b>
La France, championne du monde de la créativité fiscale .....	18
Des impôts justes et compréhensibles pour être acceptés .....	28
<b><i>LES REFORMES DE L'EDUCATION NATIONALE</i></b> .....	<b>28</b>
Développement des aptitudes individuelles.....	28
Apprentissage de la citoyenneté dès l'entrée au primaire.....	28
Respect et collaboration, la fin de la compétition scolaire .....	29
Réécriture des manuels d'histoire.....	29
Une formation technique obligatoire en collège et lycée.....	29
<b><i>LA REFORME DE LA JUSTICE</i></b> .....	<b>29</b>
La justice restaurative .....	29
<b><i>LES REFORMES AGRICOLES</i></b> .....	<b>30</b>
Les devoirs du monde agricole et un droit: celui de vivre dignement .....	30
Nourrir sainement la population: généralisation du bio.....	30
Arrêter la dégradation et la pollution de l'environnement.....	30
Respecter la vie animale.....	30
<b><i>LES REFORMES ENVIRONNEMENTALES</i></b> .....	<b>31</b>

<i>COMMENT EVITER LE PIEGE DE LA SURCONSOMMATION LIE AU VERSEMENT DU REVENU UNIVERSEL?</i> .....	31
<b>LES RELATIONS INTERNATIONALES</b> .....	32
<b>LE FINANCEMENT</b> .....	33
<b>CONCLUSION</b> .....	34

# PREFACE

20 ans à gérer une petite société de sous-traitance industrielle, jusqu'à l'exaspération...  
Jusqu'à envisager de quitter la France pour aller chercher mieux et plus simple ailleurs...

Quel avenir pour mes enfants, nos enfants, nos petits-enfants?

Puis les primaires de la droite, puis de la gauche (2016/2017), et ce manque d'idéal et de perspectives chez les candidats. Je ne connais personne dans mon entourage que cette campagne ait fait rêver...

Et puis aujourd'hui les gilets jaunes, cette cristallisation de la souffrance et du désespoir d'une population qui demande à vivre, à vivre dignement, et non plus survivre.

Dans cette accélération exponentielle, l'heure est venue de jeter les bases d'une société nouvelle. De nouveaux paradigmes pour remettre l'Homme et son épanouissement au centre du jeu.

Beaucoup des idées contenues dans ce programme sont issues de lectures « inspirées ». Comme beaucoup de lectures inspirées, et inspirantes, certaines propositions peuvent surprendre, jusqu'à paraître subversives pour certains.

Il nous faut être capable d'affirmer que notre modèle actuel ne fonctionne simplement plus. Il n'est pas un problème que certains soient riches, mais il en est un qu'autant d'êtres humains soient condamnés à survivre; D'autant plus qu'il existe sur notre planète suffisamment de ressources pour que chacun puisse vivre une vie riche de sens. Notre planète elle-même suffoque et ne nous soutiendra plus très longtemps à ce rythme. Ce manque de sens, ressenti par tant de personnes, nous rend malade, physiquement et mentalement. Dans ce qui apparaît comme une véritable jungle, violente à bien des égards, chacun tente de se débattre; et dans ce contexte, il est devenu inconcevable pour beaucoup que notre société puisse être basée sur la coopération, et non sur l'opposition.

Et pourtant...

Un autre monde est possible.

# INTRODUCTION

Tout est possible.

La volonté politique doit dans tous les cas s'imposer, et les différentes contraintes budgétaires et économiques trouveront une solution. Oui c'est la première objection: avec quels moyens? Mais ce n'est certainement pas la première question que se pose celui qui veut réellement faire évoluer les choses. Rien n'arrête une idée dont l'heure est venue...

Les organisations doivent être au service des choix politiques et non l'inverse!

Des mesures immédiates seront imposées mais beaucoup d'autres seront débattues. Une nouvelle société va se dessiner. S'il est important aujourd'hui de chercher à en préciser les contours, il est en revanche inutile d'en figer trop rapidement les détails techniques. Initier, accompagner, modifier, des fois revenir en arrière, c'est tout le rôle que devront jouer les instances représentatives.

Parmi les arguments que j'entends, il y a celui-ci: Nous ne sommes pas tout seuls et nous ne vivons pas en vase clos pour pouvoir à tel point changer notre société. Si, si nous partageons majoritairement cette vision, nous le pouvons, il suffit de le décréter! Et nous allons au contraire inspirer nos voisins, et d'autres pays plus lointains. Nous allons être à l'origine de ce virage civilisationnel. Ca vaut le coup non?

Un des enjeux principaux de l'émergence de cette nouvelle société, cette nouvelle façon de vivre ensemble, est d'imposer cette idée que nous sommes dans une vaste entreprise collective de coopération. Et non d'opposition. Il nous faut enfin nous débarrasser de cette vision périmée du Darwinisme dans laquelle seul le plus fort s'en sort, et que dans cette lutte pour sa survie, chacun peut toujours trouver une justification pour agir au détriment des autres. D'un côté je vends très cher pour me mettre à l'abri, car personne ne m'aidera, et de l'autre je suis prêt à voler puisqu'il faut bien que je vive. Nous pouvons, nous devons, nous allons changer cela. Je vais vendre moins cher puisque j'ai un revenu universel, et je ne suis plus obligé de voler, pour la même raison. Mais en plus, puisque je suis plus heureux, je vais commercer avec davantage de plaisir, avec davantage d'éthique, avec davantage de courtoisie, avec davantage de compassion aussi.

Elle est là la société nouvelle, et elle est à notre portée. Maintenant. Tout le monde s'accorde pour dire qu'on arrive à la fin d'un cycle, qu'on ne pourra plus continuer dans ce tourbillon qui rejette les hommes sur le bord de la route. C'est le moment.

Mais les changements font peur. On a peur de perdre le peu que l'on a. Alors on freine des 2 pieds. On veut que ça change, mais que ce changement ne nous touche pas. Mais nous n'allons pas être noyé, perdu, dans ce grand mouvement collectif. C'est tout le contraire. On a tous à y gagner, nos enfants, nos parents, nos voisins, nos amis, nos salariés, et tous ceux qui sont dans le besoin. On va tous y gagner, ensemble, et en même temps.

Un individu peut se passer d'une société, une société ne peut pas se passer des individus. La société doit permettre à l'individu de s'exprimer, de créer, de s'épanouir en fonction de ses aspirations personnelles. Chacun a sa petite pierre à apporter à l'édifice. Personne n'est insignifiant, sauf ceux qui pensent qu'ils le sont. Mais ils se trompent, ils représentent aussi leur quote part de la société. Or, aujourd'hui, les structures ont pris le

pas sur l'individu. Et dans notre vie personnelle, il faut se conformer, ne pas montrer trop de différence, il faut nier ses propres qualités, refouler ses élans profonds sous peine d'être rejeté.

Lorsque nous aurons enfin réalisé que nous sommes ensemble emportés dans cette vaste entreprise de coopération, et non d'opposition, nous n'aurons plus peur d'affirmer notre individualité, nos différences, qui ne seront plus perçues comme des menaces mais comme une source de créativité nouvelle. Et ainsi jeter la base de notre nouvelle société: l'épanouissement individuel.

La puissance des lobbies, des multinationales et de la finance internationale, malgré tous ses efforts, ne résistera pas à la vindicte populaire associée à la véritable volonté politique. De même les traités internationaux seront abrogés s'ils ne répondent pas aux objectifs de cette profonde réforme.

Une société au service des hommes... et non plus l'inverse.

# LES NOUVELLES BASES

## Une société basée sur l'épanouissement individuel

Et non plus sur le travail uniquement!

L'oisiveté, mère de tous les vices. Travail, famille, patrie. Il nous faut faire évoluer ces dogmes qui fondent notre société actuelle.

Certains sont très heureux au travail. C'est tant mieux. Ils pourront continuer sans rien changer s'ils le souhaitent, mais avec le revenu universel qui viendra se rajouter à leur rémunération.

Ils pourront néanmoins baisser leur temps de travail à 28h hebdomadaires, et profiter d'un peu de temps libre pour d'autres activités professionnelles ou personnelles. Leur rémunération sera alors diminuée en fonction, mais ils percevront le revenu universel, également dans son intégralité.

Ceux qui ne s'épanouissent pas dans leur travail pourront choisir de le quitter, complètement ou en restant à 28h, ou bien en diminuant encore sa durée avec l'accord de l'employeur. Ils percevront dans tous les cas le revenu universel, et conserveront alors leur emploi actuel, qualifié d'alimentaire, comme complément de revenus.

D'autres choisiront des voies plus artistiques ou sportives, dont ils pourront, ou non, tirer des revenus. Dans tous les cas, ils pourront s'épanouir dans leur art avec au moins la certitude de percevoir le revenu universel et de pouvoir vivre dignement.

D'autres enfin s'épanouiront dans des activités caritatives, d'études ou même plus contemplatives, en percevant le revenu universel. Dans de nombreux cas, une petite activité complémentaire, même qualifiée d'alimentaire, leur suffira pour vivre « normalement ».

Quant à ceux qui sont aujourd'hui en marge de la société, ils auront à faire le même travail sur eux-mêmes, ils auront à réfléchir sur le sens de leur vie... à la différence près qu'ils n'auront plus le ventre vide et un toit sur la tête. A moins qu'ils n'en décident autrement, mais dans ces cas là il s'agira d'un libre choix individuel.

Les retraités toucheront également ce revenu universel qui se rajoutera à leur retraite actuelle, garantissant enfin une fin de vie digne.

## Une société basée sur le respect de l'environnement, de la nature et de l'animal

Tous les pesticides, insecticides et autres biocides doivent être immédiatement interdits, autant dans l'alimentation que dans l'entretien des parcs et jardins.

Les cultures OGM doivent être également rendues illégales.

Tous les élevages et techniques de pêche seront soumis à de nouvelles normes garantissant le respect de la faune et de la flore. Les antibiotiques et autres apports alimentaires de synthèse ou ne correspondant pas à l'alimentation naturelle des animaux seront proscrits. Autrement dit, l'alimentation bio va enfin redevenir la norme.



Sera actée la véritable transition vers les énergies renouvelables.

## Un nouvel indice prioritaire: l'indice de bonheur de la population

A l'instar du Bhoutan, il sera établi un nouvel indice majeur pour mesurer la sensation de bonheur de la population. Celui-ci supplantera tous nos indices de croissance actuels, dans un monde nouveau où il est grand temps au contraire de parler de décroissance. Il ne s'agit bien évidemment pas d'un retour à l'obscurantisme, mais de considérer les perspectives de croissance personnelle et spirituelle plus importantes que la croissance économique. Il y a suffisamment de personnes riches et célèbres qui se suicident pour illustrer ce propos.

## De nouvelles règles du jeu simples, compréhensibles et justes

Je ne sais pas si nous sommes les champions du monde de la complexité des règles administratives, fiscales, sociales, des dispositifs divers et variés, mais dans l'inconscient (et le conscient) collectif, nous sommes assurément sur le podium... Remplacer la taxe professionnelle par la CFE et la CVAE en est un bon exemple je crois. Pour combien d'employeurs est-ce clair??? Surtout quand à l'arrivée la somme des 2 est supérieure à cette taxe professionnelle qu'elle devait simplifier et alléger... Sans parler des mesures rétroactives qui changent les règles du jeu et mettent les citoyens devant le fait accompli. Un effort a semble t'il été entrepris dans la simplification des démarches, formalités, mais il reste un travail considérable à mener.

L'heure est à n'en pas douter à l'abolition de certains privilèges, et à la traque des injustices les plus flagrantes. Les moyens d'investigation actuels le permettent. Nos élites vont devoir être exemplaires pour être respectées.

## Une démocratie plus directe

Il est temps de permettre une plus grande représentativité des différents courants de pensée par un changement des modes de scrutin.

Il est temps également d'associer davantage le citoyen à la prise de décision, avec un tiers des représentants du peuple désignés par tirage au sort.

Ce changement de société sera accompagné et soutenu par une majorité de la population, puisque, hormis les grandes mesures imposées et les grandes orientations données, la majorité des réformes sera votée par des assemblées beaucoup plus représentatives.

# LES GRANDES MESURES IMMEDIATES

## Un revenu individuel universel égal au SMIC pour tous dès 18 ans

Versé sans conditions de ressources à partir de 18 ans, jusqu'à la fin de vie, y compris pendant les périodes d'activité rémunérée.

Bénéfice immédiat pour les jeunes, les agriculteurs, les ouvriers et employés, les artistes, les retraités modestes. La frange de la population n'en ayant pas besoin, ou dont on peut estimer qu'elle n'en a pas besoin, bénéficie quand même de cette mesure phare, pour une question d'universalité de ce principe, et aussi pour une raison de simplicité de mise en oeuvre de la mesure. Pas d'étude de dossier, pas de contrôle.

Ce revenu est sans contrepartie. Il affirme le droit à vivre dignement comme étant le premier droit universel.

## Création d'une monnaie nationale, le Franc, parallèlement à l'euro

Cette nouvelle monnaie, gérée par la Banque de France, est uniquement destinée à financer le revenu universel.

Fonctionnant sur le principe des monnaies locales, ce franc nouveau ne pourra être utilisé que pour acheter des biens «Fabriqués en France », ou des services de sociétés françaises. Il conviendra de redéfinir précisément le « fabriqué en France ».

Cette nouvelle monnaie permettra de dynamiser l'économie locale et de rapatrier des usines de production sur le territoire.

Cette monnaie sera virtuelle, au format CB.

Liste des biens et services pouvant être réglés en Francs:

- La nourriture produite et transformée en France, bio, vendue en direct chez les producteurs ou dans des structures qui seront créées à cet effet.
- L'eau (la production, le traitement et le retraitement, l'adduction et le contrôle de l'eau réintègrent à 100% le service public)
- L'électricité (rappel: la production de l'électricité, qu'elle qu'en soit la forme, réintègre à 100% le service public)
- La gestion du gaz (réintégrant à 100% le service public)
- Le logement social et universitaire (réintégrant à 100% les services publics)
- Les cantines scolaires et universitaires (réintégrant à 100% les services publics)
- Les maisons de retraite (réintégrant à 100% les services publics, car il faut en finir définitivement avec la notion de rentabilité quand on parle de gestion de l'humain, et de surcroit lorsqu'il s'agit de personnes fragilisées)
- Le transport public (à définir)

L'arrivée de cette nouvelle monnaie, parallèle à l'euro, ne fera pas monter les prix des biens et des services. Chacun va bénéficier de cette mesure, à titre personnel, mais aussi ses enfants, sa famille, ses amis... Chacun devra être conscient de vendre au juste prix, dans l'intérêt de tous. Chacun sera conscient que ce nouveau système va fonctionner, pour le plus grand bien de tous et de chacun, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les prix, hormis ceux issus de l'agriculture qui ne permettent pas aux producteurs et éleveurs de vivre dignement.

## Gel immédiat du remboursement de la dette nationale

Mettre fin à ce qui peut s'apparenter à la plus grande dérive et au plus grand scandale de notre système capitaliste mondialisé. Les états n'appartiennent plus aux citoyens mais aux banques internationales.

Ce gel immédiat et définitif ne s'accompagnera d'aucune pénalité ou indemnité de quelque nature que ce soit.

## Abaissement du temps de travail hebdomadaire à 28h

Pour ceux qui le souhaitent.

Avec réduction du salaire en conséquence, mais en général plus que largement compensée par le versement du revenu universel.

Couplée à l'assouplissement des conditions de licenciements, cette réduction du temps de travail va générer de l'emploi.

Cette réforme permet un nouveau partage de la semaine entre temps de travail et temps de loisir. Par exemple 4 journées travaillées de 7h et 3 journées de repos.

Le changement de vie induit par cette réforme est très significatif en terme de qualité de vie. Je ne suis pas le seul à l'avoir expérimentée, et je ne connais personne qui souhaiterait revenir en arrière et travailler de nouveau 5 jours par semaine. Mais encore une fois, ceux qui le souhaitent conserveront leur contrat actuel.

# LES GRANDES REFORMES

## *REDEFINITION DES MISSIONS DE L'ETAT*

Le corps des fonctionnaires est maintenu, mais redéployé sur de nouvelles missions de service public.

### Un service public renouvelé

Re-nationalisation et fin de la concurrence dans les secteurs suivants:

- L'eau
- L'énergie ( Electricité, gaz, énergies renouvelables )
- La restauration scolaire et universitaire
- Le logement social et universitaire
- Les maisons de retraite
- Les autoroutes
- Les parkings urbains
- Au moins un organisme bancaire et de crédit
- Au moins un organisme d'assurance
- Au moins une radio et une chaîne TV
- La poste, le transport public, téléphonie et Internet: A DISCUTER

### Le secteur privé

Désengagement de l'état dans les sociétés privées autres que celles touchant à la défense nationale. Comment expliquer que Renault, encore détenu en partie par l'état français, continue à produire à l'heure actuelle des moteurs diesel...

## *LES REFORMES POLITIQUES*

Uniformisation des scrutins locaux, régionaux et nationaux:

### Instauration de la proportionnelle à 1 tour

On redonne le sens du vote du 1er tour, et on fige dans le marbre l'obligation de coopérer et de respecter des avis autres que les siens.

1/3 de chaque assemblée représentative réservé aux citoyens tirés au sort

Sont concernés les conseils municipaux, départementaux, régionaux, l'Assemblée Nationale.

L'âge, la durée de mandat et les modalités de tirage au sort sont à définir.

La rémunération (ou le défraiement) sera identique aux autres élus.

On peut envisager une mise en place progressive: En réservant par exemple dès maintenant ces places aux plus de 30 ans, puis abaisser à 18 ans dès que la réforme de l'éducation concernant l'apprentissage de la citoyenneté aura permis à la nouvelle génération d'être armée face à cette nouvelle responsabilité.

## Suppression du Sénat

La nouvelle représentativité de l'Assemblée Nationale, tant au niveau des partis politiques que des citoyens tirés au sort, rend caduc le rôle de contre-pouvoir du Sénat. Il peut donc être supprimé.

## Diminution de la rémunération et des avantages des parlementaires

Mesure imposée, dans le cadre de la lutte contre les injustices et de l'exemplarité. Les avantages et rémunérations seront en rapport avec la moyenne de la population.

## Referendum révocatoire

Dans des conditions qu'il conviendra de préciser, la possibilité sera offerte au peuple de destituer un élu, quel que soit son mandat.

## Pas de limitation au nombre de mandats électoraux

L'idée du non-cumul reste acquise. Mais pendant un mandat national, un élu local peut se faire représenter par son suppléant. Sous le principe de la liberté individuelle de choisir ses engagements, politiques ou autres, il est possible d'envisager pour ceux qui le souhaitent de se présenter à une succession de mandats.

La régulation de la perversion actuelle du système viendra par la diminution des avantages des élus, et par le referendum révocatoire qui permet de mettre fin à un mandat.

## Interdiction des sondages avant la date des élections

Interdiction 1 an ou 6 mois avant la date de l'élection, quelle qu'elle soit, pour éviter les manipulations de masse des médias.

## *LES REFORMES SOCIALES*

### Suppression de l'allocation chômage

La suppression définitive doit intervenir au début de la mise en place du revenu universel.

Pour les allocataires qui touchent beaucoup, le passage à 28h va libérer de l'emploi, et le revenu universel va les soulager, le temps de retrouver une activité.

Les allocataires qui touchent peu ou pas vont voir leur situation s'améliorer avec le revenu universel, et vont eux aussi bénéficier des nouvelles opportunités d'emploi générées par le passage aux 28h.

## Suppression de la CAF et de toutes les allocations

Un des problèmes majeurs auquel la population doit faire face est la surpopulation et le partage des ressources. Dans ce contexte, la prime à la natalité est un contre-sens, ce qui justifie la suppression des aides liées aux naissances. Privilégions la qualité de vie avec des familles plus réduites qu'autrefois. Et qu'on ne me dise pas: « qui va payer nos retraites ? ». Parce qu'encore une fois, ce n'est pas à l'économie de dicter sa loi. Au contraire, la nouvelle économie doit être au service des choix politiques et de société.

Ces allocataires seront comme tout le monde bénéficiaires du revenu universel, ce qui dans la majorité des cas compensera la suppression des aides actuelles.

## Des cotisations retraites optionnelles

Puisque le revenu universel est versé également aux retraités, les salariés et indépendants auront le choix de cotiser ou non pour leur retraite. Les droits acquis par ces cotisations volontaires leur donneront une retraite complémentaire au revenu universel.

## Statu quo sur le secteur de la santé

Notre système de santé va se désengorger et s'assainir de lui même car cette nouvelle société basée sur l'épanouissement personnel et une société de la bonne santé.

## Instauration d'un véritable service civique obligatoire

Apparenté à l'ancien service militaire, mais avec de substantielles différences.

J'étais moi-même opposé au service militaire étant plus jeune. Antimilitariste par conviction, et puis je travaillais déjà lorsque je fus appelé sous les drapeaux. Je considérais alors ces 10 mois de service militaire comme un immense gâchis en terme de temps et d'argent perdu.

Seulement voilà, a posteriori, j'ai pu me rendre compte de certaines choses, qu'aucune autre situation n'aurait pu me révéler de façon aussi éclairante:

J'ai réalisé le nombre stupéfiant d'appelés analphabètes dans ma chambrée. J'ai réalisé également le nombre de gars super parmi ces analphabètes. J'étais dans une caserne qui formait les aspirants médecins. J'ai également réalisé que le niveau d'études n'avait rien à voir avec ce que je pensais de l'intelligence, et constaté que mes idées reçues avaient placé sur un piédestal des gens instruits qui ne le méritaient pas forcément. Ce brassage a été très instructif et m'a permis une prise de conscience, qui peut-être aurait pris beaucoup de temps à intervenir.

Les TIG, les fameux Travaux d'Intérêts Généraux, dont tous ceux qui ont fait l'armée se souviennent, ont, j'en suis convaincu, une réelle utilité dans la prise de conscience, là encore, de cette fameuse coopération, base de notre nouvelle société.

Alors service militaire ou service civique? C'est là qu'interviennent les changements substantiels par rapport à l'ancien service militaire. Le service civique actuel est

absolument inutile car uniquement symbolique. Il faut aller bien au-delà en revenant à une durée de 10 mois, obligatoire, pendant laquelle les jeunes appelés, garçons comme filles, percevront le revenu universel. Cette formation se fera dans le cadre militaire, avec une formation à la vie militaire, avec l'apprentissage des valeurs de coopération, d'entraide. Cette période devra impérativement comporter des opérations de soutien à la population, et pas uniquement en cas de catastrophes naturelles. Mais la différence fondamentale avec l'ancien service militaire sera la prise en compte des qualités et capacités individuelles des jeunes appelés. Sous un uniforme commun, et en partageant le même objectif, les qualités individuelles, autant physiques que psychologiques, devront être mises en avant et exploitées, pour que les grands, les petits, les forts, les malins, les meneurs, les conciliateurs, puissent trouver leur place dans le collectif. Il est impératif que l'épanouissement individuel et l'intérêt collectif ne soient jamais opposés, mais soient au service l'un de l'autre. L'encadrement devra être formé en conséquences, et la qualité de cette formation sera déterminante sur les conséquences à long terme de ce service civique sur notre société.

## *LES REFORMES SOCIETALES*

Il est urgent d'utiliser notre technologie pour:

Maîtriser l'accès aux jeux vidéo violents chez nos enfants

Maitriser l'accès internet chez nos enfants

Maitriser l'accès aux programmes télévisuels débilissants chez nos enfants

Maîtriser l'usage des portables chez nos enfants

Décréter, promouvoir et appliquer de nouveaux fondements

La ou les radios d'Etat, la ou les télévisions d'Etat, comme un clin d'oeil amusé aux médias d'antan (et encore actuelles) de propagande, seront les outils privilégiés, sans aucune publicité commerciale, pour diffuser de l'information positive, de l'information civique et citoyenne, des messages spirituels. Elles seront les outils privilégiés pour promouvoir le retour à certaines pratiques un peu oubliées aujourd'hui, comme se saluer et se sourire dans la rue, pratiquer au moins une bonne action chaque jour, et la liste est longue. Le panel d'artistes diffusés en radio et télévision va s'élargir. Nous allons enfin promouvoir l'originalité, et non plus l'uniformisation.

Oui tout ceci ressemble à une nouvelle forme de propagande, une maison de redressement diront les plus libertaires! Mais qu'ils se rassurent, les autres chaînes privées pourront continuer à distribuer le contenu qu'elles désirent...

Mais qui peut dire aujourd'hui que nous n'avons pas besoin d'être collectivement « éclairés »?. Et je rêve que notre pays soit dirigé par des personnes éclairées et bienveillantes...

## *LES REFORMES ECONOMIQUES*

## Rapatriement de la production en France

Le commerce mondialisé est incompatible avec l'urgence de préserver notre planète. Rapatrier la production en France va diminuer l'impact écologique de l'économie mondialisée en réduisant drastiquement les coûts et la pollution liés au transport, tout en créant les emplois qu'il nous manque aujourd'hui.

Dans le contexte de l'émergence de cette enthousiasmante société nouvelle, nul doute que nombre d'entrepreneurs vont apporter leur pierre à l'édifice, car ils en voient le sens. Leur business retrouvera peut-être également du sens, et ils rendront leurs salariés heureux. Les enjeux sont énormes car nous nous engageons dans un nouveau monde de coopération dans lequel les relations sont de type gagnant / gagnant. Des salariés heureux, des patrons heureux, voilà ce qu'il nous attend...

## Assouplissement drastique des conditions de licenciement

Le marché de l'emploi allant se réouvrir avec le rapatriement de la production en France, il est indispensable d'assouplir drastiquement les modalités de départ des salariés, que ce soit à l'initiative de ceux-ci ou à l'initiative du patron. Je sais que la simple évocation de cette idée hérisse le poil de beaucoup d'idéologues syndiqués (ou pas). Mais mon expérience de plus de 20 ans à la tête d'une petite société d'une quinzaine de salariés ne me laisse aucun doute sur ce sujet: un nombre incalculable fois j'ai eu besoin d'embaucher mais je ne l'ai pas fait, rebuté par les difficultés liées au licenciement... J'étais bien obligé de m'adapter à la réalité du marché, il m'était complètement impossible de m'engager sur du long terme avec un nouveau salarié. J'aurais pu, même si ce n'était que pour quelques mois seulement, proposer un travail bien payé à un certain nombre de demandeurs d'emploi. Mais je ne l'ai pas fait, empêché par des mesures sensées protéger l'emploi... quel gâchis.

Pourtant au fond, l'équation est simple: Je trouve un nouveau salarié. S'il est bon, je vais faire en sorte de le garder en lui proposant des conditions intéressantes (sinon il va partir). Et on va être heureux tous les 2. S'il n'est pas bon, ou s'il ne correspond pas, ou s'il ne correspond plus au poste, il doit partir car comment pourrait-il s'épanouir? S'il n'est pas heureux ou si moi je ne le suis pas, notre relation est insatisfaisante, et par conséquent elle ne correspond plus à une relation normale de notre nouvelle société. Mais n'oublions pas qu'en activité ou pas, cette personne percevra le revenu universel, sans condition de revenu, et sans contrepartie! Et non pas parce que c'est un assisté, mais parce que nous avons collectivement décrété que, quel que soit son parcours professionnel, il avait le droit fondamental à la dignité et l'épanouissement individuel.

## Refonte complète du mouvement syndical

Nous comprenons bien que dans cette nouvelle mouvance, l'organisation traditionnelle du mouvement syndical n'a plus vraiment de sens.

Les organisations syndicales actuelles peuvent donc être dissoutes, remplacées par un « collège salariés », propre à chaque entreprise, dont chaque salarié fait automatiquement partie. Ce collège sera représenté par un ou plusieurs salariés, dont les avantages sont à discuter nationalement. Bien entendu, ces avantages devront être transparents, conformes à l'exemplarité et à l'équité requises pour les autres formes de représentativité.



## Limitation du salaire des patrons à 50 fois le plus petit salaire de l'entreprise

L'épanouissement individuel ne peut justifier les écarts de rémunération délirants que l'on peut rencontrer aujourd'hui, car au delà d'une certaine limite, nous pouvons considérer que la rémunération du patron est réalisée au détriment des salariés, et non plus grâce à eux.

Le seuil est fixé à 50 fois le plus petit salaire de l'entreprise. Ceci équivaut à 55 000€ mensuels pour un patron qui emploie des salariés au SMIC. Remonter le plus petit salaire à 2 000€ permettrait à ce patron de pouvoir s'octroyer jusqu'à 100 000 € par mois.

Cette mesure ne doit pas pouvoir être détournée par des moyens de rémunérations annexes ou complémentaires, avantages en nature ou autres. Elle doit donc prendre en compte l'ensemble des revenus.

## Equilibrage des bénéfices distribués entre salariés et actionnaires: 50/50

Cette mesure complète la limitation de l'écart entre plus gros et plus petits revenus au sein d'une même entreprise. Il s'agit là de permettre aux salariés de récolter le fruit de leur travail, lorsque l'entreprise dégage et distribue des bénéfices.

C'est une mesure de plus grande équité entre celui qui investit et celui qui produit.

Par exemple, une banque qui emploie 250 000 personnes et qui distribue 2 milliards, devra en reverser 1 à ses salariés, soit 4 000 € par salarié. C'est significatif.

## Pourquoi les salariés ne sont-ils pas davantage associés aux prises de décision de la direction de leur entreprise?

Avoir à prendre des décisions, des risques, faire des choix, représente un des intérêts majeurs de l'entrepreneuriat. La liberté d'entreprendre doit être favorisée au maximum, et une fois l'activité mise en place, les patrons doivent être entravés le moins possible, ni administrativement ni juridiquement, ni socialement. J'en parle d'autant plus facilement que j'ai vécu 20 ans dans la peau d'un petit patron.

Les avantages pour les salariés tiennent dans le cadre général de cette réforme globale: Complément de revenu avec le revenu universel, liberté du temps de travail, partage des dividendes avec les actionnaires, négociations avec la direction favorisées par la réforme syndicale.

Par contre, pas de garantie d'un maintien à vie de l'emploi; il s'agit maintenant d'accepter la vie de l'entreprise comme structure vivante et non figée. Mais la disponibilité de l'emploi générée par la réforme permettra ce changement profond d'état d'esprit du monde salarié.

## Réserver les marchés publics aux sociétés françaises

Sauf s'il n'existe pas sur notre sol les compétences requises. Il ne s'agit pas d'un repli sur soi mais de favoriser l'activité locale, considérant le déplacement des populations à des fins professionnelles comme n'étant pas un progrès, ni social ni écologique.

## *LES REFORMES FISCALES*

### La France, championne du monde de la créativité fiscale

Liste établie par Damien THELLIER

Allez, on inspire un bon coup et on y va :

- 1 Impôt sur le revenu (IR)
- 2 Impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- 3 Impôt sur les sociétés (IS)
- 4 Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- 5 Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- 6 Taxe d'habitation (TH)
- 7 Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- 8 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- 9 Contribution sur les revenus locatifs (CRL)
- 10 Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- 11 Taxe spéciale d'équipement (désormais remplacée par la taxe d'aménagement)
- 12 Taxe additionnelle à la TFPNB
- 13 Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- 14 Taxe destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- 15 Redevance départementale sur l'aménagement des espaces naturels et sensibles (TDENS)
- 16 Taxe de balayage
- 17 Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)
- 18 Impositions perçues au profit des communautés urbaines
- 19 Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie
- 20 Prélèvement sur les bénéfices tirés de la construction immobilière
- 21 Taxe hydraulique au profit des voies navigables de France
- 22 Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)
- 23 Contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés
- 24 Taxe sur la consommation de charbon
- 25 Taxes générales sur les activités polluantes (TGAP)

- 26 CRDS (Contribution pour le remboursement de la dette sociale)
- 27 CSG (Contribution sociale généralisée)
- 28 Taxe forfaitaire sur les métaux précieux
- 29 Contribution à l'AGS (Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés)
- 30 Redevances pour droit de construire EPAD (Établissement public d'aménagement et de développement)
- 31 Droit sur les cessions de fonds de commerce et opérations assimilées
- 32 Droits sur les ventes d'immeubles
- 33 Droit sur les cessions de droits sociaux
- 34 Droits de succession et de donation
- 35 Prélèvement non libératoire forfaitaire sur les dividendes et distributions assimilées
- 36 Droit du permis de chasse
- 37 Droit de validation du permis de chasse
- 38 Taxe sur la musique (SACEM – SPRE)
- 39 Taxe sur les plus-values immobilières autres que terrains à bâtir
- 40 Impôt sur les plus-values immobilières
- 41 Cotisation additionnelle versée par les organismes HLM et les SEM
- 42 Cotisation versée par les organismes HLM et les SEM
- 43 Redevances perçues à l'occasion de l'introduction des familles étrangères en France
- 44 Taxe sur les spectacles perçue au profit de l'Association pour le soutien des théâtres privés
- 45 Taxe sur les transactions financières
- 46 Taxe annuelle sur les produits cosmétiques
- 47 Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base dite « de stockage »
- 48 Surtaxe sur les eaux minérales
- 49 Taxe communale additionnelle à certains droits d'enregistrement
- 50 Redevances proportionnelles sur l'énergie hydraulique
- 51 Taxe communale sur les remontées mécaniques
- 52 Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- 53 Redevance d'enlèvement d'ordures ménagères (REOM)

- 54 Taxe sur les cartes grises
- 55 Redevances communale et départementale des mines
- 56 Imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes
- 57 Taxes de trottoir et de pavage
- 58 Prélèvement progressif sur le produit des jeux dans les casinos au profit des communes
- 59 Taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière
- 60 Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement
- 61 Taxes sur les friches commerciales
- 62 Taxe sur le ski de fond
- 63 Taxe sur les éoliennes maritimes
- 64 Taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockages ou un incinérateur de déchets ménagers 65 Taxe pour non-raccordement à l'égout
- 66 Taxes dans le domaine funéraire
- 67 Taxe pour obstacle sur les cours d'eau, taxe pour stockage d'eau en période d'étiage et taxe pour la protection des milieux aquatiques, redevances pour pollution diffuses
- 68 Redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte
- 69 Taxe départementale des espaces naturels sensibles
- 70 Taxe sur les nuisances sonores aériennes
- 71 Taxe spéciale sur la publicité télévisée
- 72 Octroi de mer
- 73 TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes
- 74 TGAP lessives
- 75 TGAP matériaux d'extraction
- 76 TGAP imprimés
- 77 TGAP installations classées
- 78 TGAP déchets
- 79 TGAP émissions polluantes
- 80 Redevances spéciales d'enlèvement des déchets non ménagers
- 81 Taxe sur les produits, déchets et résidus d'hydrocarbures
- 82 Taxe sur la publicité foncière

- 83 Taxe sur la valeur vénale des biens immobiliers des entités juridiques
- 84 Cotisation spéciale sur les boissons alcoolisées
- 85 Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels
- 86 Droit de consommation sur les produits intermédiaires
- 87 Droits de consommation sur les alcools
- 88 Droit sur les bières et les boissons non alcoolisées
- 89 Taxe sur les prémix
- 90 Prélèvement de 2 % sur les revenus du patrimoine et les produits de placement et contribution additionnelle
- 91 Contribution sociale de solidarité des sociétés
- 92 Contribution due par les laboratoires et les grossistes répartiteurs sur les ventes en gros aux officines pharmaceutiques
- 93 Contribution à la charge des laboratoires pharmaceutiques non conventionnés avec le comité économique des produits de santé
- 94 Contribution due par les laboratoires sur leurs dépenses de publicité
- 95 Prélèvement sur les ressources de différents régimes de prestations familiales
- 96 Redevance due par les titulaires de titres d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux
- 97 Droits de plaidoirie
- 98 Contribution due par les entreprises exploitant des médicaments bénéficiant d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché)
- 99 Contribution due par les entreprises fabriquant ou exploitant des dispositifs médicaux sur leurs dépenses de publicité
- 100 Participation des employeurs occupant 10 salariés ou plus au développement de la formation professionnelle continue
- 101 Participation des employeurs occupant moins de 10 salariés au développement de la formation professionnelle continue
- 102 Participation des employeurs occupant 10 salariés ou plus au financement du congé individuel de formation des salariés (0,2 % des rémunérations)
- 103 Taxe de séjour
- 104 Financement des congés individuels de formation des salariés sous contrats à durée déterminée CIF-CDD (1 % des salaires versés, ou moins en cas d'accord de branche)
- 105 Participation au financement de la formation des professions non salariées (à l'exception des artisans et des exploitants agricoles) correspondant à 0,15 % du montant annuel du plafond de la Sécurité sociale

- 106 Taxe d'apprentissage – versements aux centres de formation d'apprentis et aux établissements publics ou privés d'enseignement technologique et professionnel
- 107 Taxe départementale sur les remontées mécaniques
- 108 Taxe d'apprentissage – versements au titre de la péréquation
- 109 Contribution au développement de l'apprentissage
- 110 Taxe d'apprentissage
- 111 Contribution pour le financement des contrats et périodes de professionnalisation et du droit individuel à la formation à 0,15 % et 0,5 %
- 112 Taxe destinée à financer le développement des actions de formation professionnelle dans les transports routiers
- 113 Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle
- 114 Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour frais de chambres d'agriculture
- 115 Taxe spécifique pour la Chambre nationale de la batellerie artisanale
- 116 Taxe pour frais de chambres des métiers et de l'artisanat
- 117 Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie
- 118 Taxe spéciale d'équipement
- 119 Participation des employeurs à l'effort de construction (1 % logement)
- 120 Cotisation des employeurs (FNAL, Fonds national d'aide au logement)
- 121 Taxe annuelle sur les logements vacants
- 122 Versement de transport dû par les entreprises de plus de 9 salariés implantées en province
- 123 Taxe sur les titulaires d'ouvrages de prise d'eau, rejet d'eau ou autres ouvrages hydrauliques destinés à prélever ou à évacuer des volumes d'eau
- 124 Taxe d'aéroport
- 125 Contributions additionnelles aux primes ou cotisations afférentes à certaines conventions d'assurance
- 126 Taxes de protection des obtentions végétales
- 127 Taxe d'abattage (remplacée par une majoration de la CVO des éleveurs)
- 128 Taxe sur les céréales
- 129 Taxe au profit de France Agri Mer (anciennement affectée à l'Ofimer)
- 130 Redevances perçues à l'occasion des procédures et formalités en matière de propriété industrielle, ainsi que de registre du commerce et des sociétés, établies par divers textes

- 131 Majoration de 10 % du montant maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers
- 132 Contribution annuelle des distributeurs d'énergie électrique en basse tension
- 133 Taxe pour le développement des industries de l'ameublement ainsi que des industries du bois
- 134 Taxe pour le développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure
- 135 Taxe pour le développement des industries de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et arts de la table
- 136 Taxe pour le développement des industries de la mécanique et de la construction métallique, des matériels et consommables de soudage et produits du décolletage, de construction métallique et des matériels aérauliques et thermiques
- 137 Taxe pour le développement des industries des matériaux de construction regroupant les industries du béton, de la terre cuite et des roches ornementales et de construction
- 138 Taxe pour le développement de l'industrie de la conservation des produits agricoles
- 139 Taxe pour le comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers
- 140 Droit annuel de francisation et de navigation en Corse ; droit de passeport en Corse
- 141 Redevance due par les employeurs de main-d'œuvre étrangère permanente et saisonnière
- 142 Taxe applicable lors du Renouvellement des autorisations de travail aux travailleurs étrangers
- 143 Droits gradués des greffiers des tribunaux de commerce (inscription des privilèges et sûretés)
- 144 Contribution spéciale versée par les employeurs des étrangers sans autorisation de travail
- 145 Taxe perçue à l'occasion de la délivrance du premier titre de séjour
- 146 Taxes sur les primes d'assurance
- 147 Contribution au fonds national de gestion des risques en agriculture
- 148 TVA brute sur les produits pharmaceutiques (commerce de gros)
- 149 TVA brute sur les tabacs
- 150 Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés
- 151 Droits de consommation sur les tabacs (cigares)
- 152 Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement annexées à ces catégories de locaux perçue dans la région Île-de-France
- 153 Taxe sur les salaires

- 154 Taxes sur les nuisances sonores aéroportuaires
- 155 Taxes sur les primes d'assurance automobile
- 156 Contribution de solidarité sur les billets d'avion
- 157 Taxe affectée au Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes
- 158 Taxe perçue lors de la mise sur le marché de médicaments vétérinaires, ainsi qu'une taxe annuelle pour certaines autorisations ou enregistrements
- 159 Taxe pour l'évaluation et le contrôle de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et à leurs adjuvants mentionnés à l'article L. 253-1 du Code rural et de la pêche maritime et aux matières fertilisantes et supports de culture
- 160 Taxe applicable aux demandes de validation d'une attestation d'accueil
- 161 Versement de transport dû par les entreprises de plus de 9 salariés implantées en Île-de-France
- 162 Contribution sociale sur les bénéfices
- 163 Contribution pour frais de contrôle
- 164 Droits de timbre sur les passeports sécurisés
- 165 Taxe spéciale sur les huiles végétales, fluides ou concrètes, destinées à l'alimentation humaine
- 166 Cotisations (normale et supplémentaire) des entreprises cinématographiques
- 167 Taxe sur les spectacles
- 168 Taxe sur les spectacles de variétés
- 169 Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie
- 170 Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression
- 171 Redevance d'archéologie préventive
- 172 Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière perçus au profit des départements
- 173 Redevances pour pollution de l'eau, modernisation des réseaux de collecte, pollutions diffuses, prélèvement sur la ressource en eau, stockage d'eau en période d'étiage, obstacle sur les cours d'eau et protection du milieu aquatique
- 174 Taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés
- 175 Droit de francisation et de navigation
- 176 Taxe sur les boues d'épuration urbaines ou industrielles
- 177 Redevances biocides
- 178 Taxe sur les voitures particulières les plus polluantes



- 179 Taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel
- 180 Taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et cokes
- 181 Octroi de mer
- 182 Contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives
- 183 Taxe due par les concessionnaires d'autoroutes
- 184 Droit de sécurité
- 185 Cotisation pêche et milieux aquatiques
- 186 Redevances cynégétiques
- 187 Prélèvement sur le produit des primes ou cotisations additionnelles relatives à la garantie contre le risque de catastrophes naturelles
- 188 Taxe sur les installations nucléaires de base
- 189 Contribution perçue au profit de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)
- 190 Taxe sur les résidences secondaires
- 191 Taxe spéciale d'équipement pour la région Île-de-France
- 192 Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base – Recherche
- 193 Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base – Accompagnement
- 194 Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base – Diffusion technologique
- 195 Produits des jeux exploités par la Française des Jeux
- 196 Taxe annuelle d'habitation sur les résidences mobiles terrestres
- 197 Droit de licence sur la rémunération des débitants de tabacs
- 198 Contribution sociale sur les bénéfices
- 199 TVA brute collectée sur les producteurs de boissons alcoolisées
- 200 Taxe sur les appareils automatiques
- 201 Droit sur les produits bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique protégée
- 202 Taxe annuelle sur les médicaments et les produits bénéficiaires d'une autorisation de mise sur le marché
- 203 Taxe annuelle relative aux dispositifs médicaux mis sur le marché français
- 204 Droit progressif sur les demandes d'autorisation de mise sur le marché de médicaments

- 205 Taxe annuelle due par tout laboratoire public ou privé d'analyses de biologie médicale (CNQ)
- 206 Taxe sur les demandes d'autorisation de recherche biomédicale (taxe essais cliniques)
- 207 Taxe additionnelle à la taxe sur les demandes d'autorisation de recherche biomédicale
- 208 Taxe sur les demandes de visa ou de renouvellement de visa de publicité et les dépôts de publicité pharmaceutique
- 209 Droit sur les inspections menées en vue de la délivrance du certificat de conformité mentionné à l'article L 5138-4 du Code de la santé publique
- 210 Contribution forfaitaire due par les employeurs de main-d'œuvre permanente
- 211 Droits fixes des greffiers des tribunaux de commerce
- 212 Contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi
- 213 Taxe de Renouvellement (et fourniture de duplicatas) du titre de séjour
- 214 Taxe applicable aux documents de circulation pour étrangers mineurs
- 215 Taxe due par les employeurs de main-d'œuvre étrangère permanente
- 216 Taxe due par les employeurs de main-d'œuvre étrangère temporaire
- 217 Taxe due par les employeurs de main-d'œuvre étrangère saisonnière
- 218 Taxe sur le prix des entrées aux séances organisées dans les établissements de spectacles cinématographiques
- 219 Taxe sur les services de télévision
- 220 Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (taxe vidéo et VOD)
- 221 Taxe et prélèvements spéciaux au titre des films pornographiques ou d'incitation à la violence
- 222 Taxe sur les contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire
- 223 Contribution des organismes de protection sociale complémentaire à la couverture universelle complémentaire du risque maladie
- 224 Contribution solidarité autonomie
- 225 Contribution sur les avantages de préretraite d'entreprise
- 226 Contribution sur les indemnités de mise à la retraite
- 227 Contributions patronales et salariales sur les attributions d'options (stock-options) de souscription ou d'achat des actions et sur les attributions gratuites
- 228 Taxe portant sur les quantités de farines, semoules et gruaux de blé tendre livrées ou mises en œuvre en vue de la consommation humaine

229 Contribution annuelle au Fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (FIPH)

230 Contribution des employeurs publics au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

231 Contributions additionnelles de 1,1 % au prélèvement de 2 % sur les revenus du patrimoine et produits de placements

232 Contribution sur les régimes de retraite conditionnant la constitution de droits à prestations à l'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise

233 Taxe d'équipement

234 Droits de consommation sur les tabacs (autres tabacs à fumer)

235 Taxe sur les véhicules de société

236 Taxe pour frais de chambre de métiers et de l'artisanat – chambre de métiers de la Moselle

237 Taxe pour frais de chambre de métiers et de l'artisanat – chambre de métiers d'Alsace

238 Taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules

239 Droits de consommation sur les tabacs (cigarettes)

240 Taxe additionnelle à la taxe annuelle sur les médicaments et les produits bénéficiaires d'une autorisation de mise sur le marché (AMM)

241 Droit progressif sur l'enregistrement des produits homéopathiques

242 Taxe annuelle relative aux dispositifs médicaux et sur les dispositifs médicaux de diagnostic « in vitro » mis sur le marché français

243 Enregistrement des médicaments traditionnels à base de plantes

244 Contribution visée au II de l'article 8 de l'ordonnance no 2003-1213 du 18 décembre 2003

245 Majoration de la taxe de séjour pour les logements haut de gamme

246 Taxe de voirie

247 Taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (TCA)

248 Péréquation entre organismes de logement social

249 Contribution sur les mises jouées sur les paris sportifs en ligne de la Française des jeux et des nouveaux opérateurs agréés

250 Redevance destinée à financer les missions de service public confiées aux sociétés de courses

251 Prélèvement affecté au Centre des monuments nationaux

252 Taxe sur les jeux en ligne.

Ce chiffre n'est pas exhaustif. Dans son ouvrage *On va dans le mur... il faut agir d'urgence* (Albin Michel, 2015), la directrice de l'iFRAP Agnès Verdier-Molinié, recensait 360 taxes et impôts.

Il est intéressant de souligner que certaines taxes coûtent plus cher à collecter qu'elles ne rapportent...!

Un jour que j'étais encore en activité, je fis la découverte en même temps que je recevais l'avis à payer de la taxe sur les enseignes professionnelles... Collectée au profit des municipalités, au delà de 7m2 au total sur l'ensemble d'un bâtiment, c'est l'exemple type d'une taxe qui ne peut être perçue que comme injuste et profondément dénuée de sens! Par contre, un règlement local est tout à fait envisageable, dans une zone particulière, afin d'harmoniser les différentes enseignes, par souci de préservation de la qualité de l'environnement.

## Des impôts justes et compréhensibles pour être acceptés

Bien que nos élites puissent nous faire remarquer les différences fondamentales entre taxe, contribution, impôt, prélèvement, enregistrement, droit... il est temps de dire STOP.

L'ensemble et la multiplication de ces taxes sont destinés à tenter de boucler un budget qui, de toutes façons, ne peut plus s'équilibrer dans notre système actuel. C'est la raison pour laquelle il est l'heure de tout remettre à plat, de supprimer la quasi intégralité de cet arsenal illisible et obsolète. La pression fiscale va enfin significativement diminuer, car les ressources de l'état vont changer de nature par la réouverture de la Banque de France, l'arrêt du remboursement de la dette, et la taxation des transactions financières.

Une taxation de 10% sur les bénéfices des sociétés, sur les revenus des particuliers ainsi que sur les transactions financières seraient acceptés par tous. Bien sûr que les grands argentiers du monde vont rigoler, mais qu'on ne s'y méprenne pas, leur temps est révolu. Mais au fond d'eux-même, comme au fond de chacun d'entre nous, il y a cette conscience supérieure, cette lumière intérieure qui fait dire et sentir ce qui est profondément juste et bon pour l'humanité.

## *LES REFORMES DE L'EDUCATION NATIONALE*

### Développement des aptitudes individuelles

Un socle commun de connaissances est nécessaire bien sur, mais moins important qu'une formation à l'analyse, à la compréhension, pour permettre à chaque enfant de faire ses propres choix.

On forme aujourd'hui des clones, des moules dans lesquels les enfants doivent se conformer. Il faut déceler les aptitudes des enfants afin qu'ils puissent exploiter au mieux leurs qualités individuelles.

Les aptitudes et les différences personnelles doivent être vécues comme autant de chances, autant de sources de créativité.

### Apprentissage de la citoyenneté dès l'entrée au primaire

Voire dès la maternelle. L'objectif est de permettre la mise en place du nouveau processus démocratique, celui qui consiste à réserver le tiers de chaque assemblée à des citoyens désignés par tirage au sort (principe des jurés aujourd'hui). Les enfants doivent donc être formés tôt aux fonctionnements collectifs, et plus tard aux affaires publiques, pour que ces adultes en devenir soient sensibilisés et armés pour participer activement au développement et à la gestion de notre société. Enfin pourrions-nous espérer un nouvel élan dans les urnes.

## Respect et collaboration, la fin de la compétition scolaire

Nous avons bien compris que l'épanouissement individuel, qui commence dès le plus jeune âge, est incompatible avec la notion de compétition (sauf pour celui qui gagne...) C'est l'esprit de coopération et de solidarité qui doit être développé chez nos enfants si nous voulons rompre avec cette société du chacun pour soi. Les qualités individuelles doivent pouvoir s'exprimer, dans le respect des autres et de leur point de vue. Le plus souvent possible, les élèves devront être mis en situation de s'interroger : *Et si j'étais à la place de mon copain, ou dans une telle situation, comment réagirais-je, que dirais-je? Si j'étais à la place de mon instituteur dans cette situation, comment réagirais-je, que dirais-je?*

Voilà pourquoi il est indispensable de réécrire les manuels d'histoire, en présentant systématiquement les points de vue de tous les protagonistes, ou de l'ensemble des belligérants.

## Réécriture des manuels d'histoire

Ces manuels réécrits de cette manière serviront de support non plus simplement pour relater ce qui n'est souvent qu'une version de l'histoire, souvent partisane, mais pour que chaque enfant puisse se mettre dans la peau aussi bien des vainqueurs que des vaincus, dans la peau des blancs aussi bien que des noirs, des riches et des pauvres, etc. Chacun pourra alors se construire, affiner sa personnalité en fonction de ce qu'il aura ressenti à travers ces différentes situations. Et peut-être finirons-nous par accepter qu'un point de vue différent du notre puisse être tout à fait valable! Cela peut suffire à éviter des guerres...

## Une formation technique obligatoire en collège et lycée

L'idée est de posséder en fin de 3ème et en fin de terminale une formation technique (métiers du bâtiment et autres à définir) et potentiellement avoir un métier de suite à la fin de la scolarité. D'autre part ces savoirs techniques serviront bien un jour ou l'autre dans la vie personnelle.

## *LA REFORME DE LA JUSTICE*

### La justice restaurative

Il est un principe de base, qui va certainement à l'encontre des idées reçues, qui est que **LA FIN NE JUSTIFIE JAMAIS LES MOYENS!**

Infliger des conditions d'incarcération dégradantes à quelqu'un à qui on reproche de ne pas avoir respecté la société est contreproductif. Il faut profiter de ces périodes d'isolement ou de mise à l'épreuve pour éveiller (ou réveiller) ces consciences en perdition. Ce ne peut être qu'un travail spirituel, avec des praticiens qualifiés.

Ces personnes continuent de toucher le revenu universel, c'est une assurance d'avoir le minimum pour vivre sans avoir besoin de commettre de délit. On peut imaginer que cette mesure participe à la diminution de la déshérence de la jeunesse.

## *LES REFORMES AGRICOLES*

### Les devoirs du monde agricole et un droit: celui de vivre dignement

Le monde agricole a des devoirs: Nourrir sainement la population, sans l'empoisonner, sans dégrader ni polluer l'environnement, et en respectant la vie animale.

Le monde agricole a également des droits: Pouvoir vivre dignement et fièrement de son activité, tellement essentielle.

De ces droits et devoirs découlent de nouvelles orientations profondément réformatrices.

En terme de revenu, les agriculteurs et éleveurs bénéficieront du revenu universel en plus des revenus tirés de leur activité, comme l'ensemble de la population adulte.

### Nourrir sainement la population: généralisation du bio

Nourrir sainement la population, c'est produire bio, en favorisant les circuits de distribution courts.

Sans l'empoisonner, c'est bannir définitivement les hormones, antibiotiques, engrais chimiques, pesticides, insecticides...

Il conviendra de vérifier la liste des produits autorisés malgré tout en culture bio, sous l'influence des lobbies.

### Arrêter la dégradation et la pollution de l'environnement

Sans dégrader l'environnement, c'est stopper la déforestation et la destruction des haies naturelles nécessaires à la mise en place des grands espaces dédiés à la monoculture céréalière.

Sans polluer l'environnement, c'est en finir définitivement avec les produits phytosanitaires, mais aussi avec les tonnes de déjections animales qui s'introduisent jusque dans les nappes phréatiques.

### Respecter la vie animale

Et enfin respecter la vie animale, c'est aller bien au-delà que d'offrir des conditions de vie satisfaisantes aux animaux avant abattage. C'est respecter la vie d'êtres sensibles, avec qui nous partageons la même terre, et qui possèdent les mêmes droits d'en jouir. C'est donc aller progressivement vers un arrêt de la production d'animaux destinés à la consommation humaine.

Les incohérences liées à notre mode de consommation alimentaire sont de moins en moins supportables: On utilise les grandes surfaces disponibles pour cultiver des céréales, de mauvaise qualité, pour nourrir le bétail plutôt que les hommes. Et ce bétail, lui aussi de mauvaise qualité, pollue les sols, et rend malade les hommes. Puisque l'homme n'utilise biologiquement que les éléments naturels issus de la terre, rejetant le reste, à quoi bon les faire d'abord ingérer par des animaux? Mangeons directement les produits de la terre, et accordons à nos amis les bêtes un droit de vie inaliénable.

## *LES REFORMES ENVIRONNEMENTALES*

Elles sont contenues de façon structurelle dans ce programme...

## *COMMENT EVITER LE PIEGE DE LA SURCONSOMMATION LIE AU VERSEMENT DU REVENU UNIVERSEL?*

Dans ce mouvement de fond qui va permettre de remettre du sens dans nos vies, nous allons collectivement prendre conscience qu'il y a d'autres moyens pour combler nos vies que de combler nos caddies. Peu à peu nous allons redécouvrir que nos passions, et la richesse des relations que nous allons renouer va l'emporter naturellement sur le besoin de consommer et de surconsommer. L'élévation spirituelle est généralement inversement proportionnelle à la recherche d'acquisition de biens matériels. Et il s'agit bien d'évolution spirituelle autant que sociétale.

# LES RELATIONS INTERNATIONALES

Alors on retrouverait le village de gaulois réfractaires, replié sur lui-même, seul au milieu de tous à résister contre la nébuleuse anarchie mondiale libre échangiste capitaliste? Non, bien au contraire! Nous allons inspirer les autres peuples, et d'autres nations vont nous imiter, puis un jour l'ensemble des nations. Ce fonctionnement profondément humain va radicalement modifier l'inconscient collectif mondial. Cet inconscient collectif mondial va nous faire naturellement trouver les solutions pour éradiquer la pauvreté et la famine sur la planète. Oui rien que ça. Et probablement les guerres aussi.



# LE FINANCEMENT

La question du financement des mesures proposées ne doit pas être abordé comme on aborde un financement classique, avec les dépenses d'un côté et les recettes de l'autre.

Il s'agit ici de décréter que les moyens seront donnés pour financer cette profonde mutation sociétale, même si ces moyens dépassent le cadre de ce qui se pratique en ce moment, puisque de fait, ce qui existe aujourd'hui NE FONCTIONNE PAS.

La taxation de la population et des entreprises a atteint ses limites.

Notre dette nationale n'a aucun fondement autre que celui d'enrichir d'une façon insensée une infime minorité, au détriment des citoyens pris en otage. Nous remboursons plus de 40 milliards d'euros par an d'intérêts sur de l'argent virtuel, de l'argent qui n'existe pas, prêté par des officines qui n'ont aucune légitimité au regard des nations et de l'éthique humaine. Par contre, ces 40 milliards ne sont pas virtuels, eux... Les cartes doivent être rebattues, et de nouveaux moyens mis en oeuvre immédiatement, et sans contrepartie pour ceux qui ont abusé du système financier actuel.

La Banque de France va de nouveau jouer son rôle de financeur de notre politique, aux côtés de la banque européenne. Celle-ci sera dédiée aux échanges internationaux. Il y a suffisamment de spécialistes pour travailler sur la mise en place technique de cette nouvelle organisation. Mais encore une fois, les moyens vont être trouvés puisque nous avons décrété qu'ils le seront.

Les transactions financières vont être taxées, à un niveau qu'il reste à définir.

Enfin, taxes, impôts, prélèvements, et autres contributions vont être nettoyées, pour la plupart supprimées. Et celles qui seront conservées le seront à des taux acceptables pour la population. Un taux de 10% le serait probablement par une grande majorité, au titre de la solidarité nationale. Là encore suffisamment de spécialistes seront à même d'apporter des propositions judicieuses.

Bien sur, ces solutions sortent du schéma classique, et demandent une vue plus élargie que le petit bout de la lorgnette avec lequel nos élites gouvernent aujourd'hui.

Bien sur il va falloir un courage qui n'a pas été vu depuis longtemps chez nos gouvernants, mais ne pas franchir ce pas décisif nous mènerait au chaos.

Nous n'avons pas d'autre alternative que de rompre avec le système actuel.

*« Ils ne savaient pas que c'était impossible... alors ils l'ont fait! »*

# CONCLUSION

On rêve? Bien sur qu'il faut commencer par rêver! Toutes les grandes évolutions sont nées dans les rêves. Elle vous fait rêver la politique actuelle? Probablement pas plus qu'à moi...

L'homme est capable du pire, mais aussi du meilleur. Il est sans limite pour faire des conneries, mais il est aussi sans limite pour déplacer des montagnes.

Aujourd'hui il nous faut accepter collectivement de dire STOP, sans casse ni mort ni guerres, mais au contraire dans un immense élan d'enthousiasme, pour notre plus grand bien à tous, pour nos enfants, pour l'humanité entière.

Il faut en finir avec le diktat des contraintes économiques et budgétaires. Il ne s'agit plus de faire avec les moyens que l'on a, mais de définir d'abord ce que l'on veut pour ensuite y mettre les moyens appropriés. Bien sur que c'est possible, il suffit de le décréter.

Il faut en finir également avec le diktat des technocrates qui affirment que c'est impossible. Rien n'est impossible devant la véritable détermination politique et le soutien du peuple.

C'est le moment. Pas l'année prochaine, pas dans 10 ans, pas dans 20 ans. Maintenant! Maintenant c'est le moment! Ce n'est que tous ensemble, le peuple et nos représentants, que nous allons réussir à changer notre société. C'est le moment parce que chacun sent bien que nous ne pouvons plus continuer comme ça, que nous sommes à la fin d'un système, et que ce virage est crucial pour notre avenir, celui de nos enfants et de notre planète.

Ce programme pourrait être soumis à un référendum populaire, avec validation par les deux tiers des voix.